



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1545

commission principale : **développement solidaire et action sociale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Missions de santé et d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Renouvellement de la convention partenariale avec le réseau de santé Ecl'aur pour le suivi systématique des nouveaux nés à risques**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gomez

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1545**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Missions de santé et d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans - Renouvellement de la convention partenariale avec le réseau de santé Ecl'aur pour le suivi systématique des nouveaux nés à risques**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La présente délibération porte sur le renouvellement de la convention avec le réseau "Ecl'aur" à propos du suivi "des nouveau-nés à risque" dans la Métropole de Lyon.

En matière de santé, intervenir le plus précocement possible dès le début de la vie est primordial.

Par délibération n° 2015-0553 du 21 septembre 2015, la Métropole a renouvelé la convention avec l'Association du réseau périnatal AURORE. Ce réseau de santé périnatale regroupe des établissements de santé (maternité, service de néonatalogie) publics et privés, des professionnels de santé libéraux et des collectivités territoriales ayant pour but d'offrir un suivi et des soins de qualité aux femmes enceintes et aux nouveau-nés en Rhône-Alpes.

Au sein de ce réseau, a été créé le réseau Ecl'aur pour coordonner et évaluer le suivi systématique des "nouveau-nés à risque" (c'est-à-dire ayant été hospitalisés dans un service de néonatalogie pour cause de prématurité ou autres problèmes de santé) assuré par les services hospitaliers, les médecins libéraux et les médecins de protection maternelle et infantile (PMI) dans le cadre d'un réseau ville-hôpital.

L'objet de la présente délibération est de renouveler la convention avec le réseau Ecl'aur.

L'adhésion de la Métropole à ce réseau se traduit par :

- la participation du médecin directeur du service métropolitain de PMI au comité de pilotage (instance décisionnelle du réseau),
- l'établissement d'une liste de médecins de PMI formés par le réseau Ecl'aur et intégrés en tant que "médecins pilotes" pour :
 - . assurer le suivi préventif des "nouveau-nés à risque" issus des familles les plus vulnérables, dans le cadre d'un plan personnalisé de suivi bâti, au sein du réseau,
 - . participer aux réunions de concertation ou de synthèse sur les cas complexes ;
- la participation des puéricultrices de PMI dans les services de néonatalogie pour assurer la liaison entre l'hôpital et le secteur, et présenter le réseau Ecl'aur aux parents lors des réunions de sortie,
- la participation des médecins et puéricultrices de PMI à des groupes de travail interprofessionnels proposés par le réseau,
- en fonction de l'organisation des services locaux métropolitains, la mise à disposition de locaux en Maison du Rhône (MDR) pour des actions communes en direction des familles d'enfants nés prématurément.

De son côté, le réseau Ecl'aur s'engage à :

- former des médecins de PMI au suivi des "nouveau-nés à risque",
- mettre en place les protocoles de suivi,
- coordonner les réunions de synthèse,
- fonctionner comme lieu ressources pour les professionnels intégrés au réseau,
- organiser des groupes de travail pluri-professionnels sur les thématiques proposées par les professionnels adhérents ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Association du réseau périnatal AURORE pour assurer le lien entre tous les acteurs (publics et privés) de l'accompagnement de la naissance.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.